

**2021 DFPE 119** - Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance – Subventions (142.273 euros) à dix-sept associations, avec conventions pour leurs actions à Paris centre et dans les 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, et 20e arrondissements.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 13, 14 et 15 avril, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à dix-sept associations et la signature de conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du mardi 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du mardi 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du mardi 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du mardi 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du mardi 6 avril 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du mardi 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du lundi 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Délibère :

**Article 1** : une subvention d'un montant de 2.520 € est attribuée à la « **Fédération Régionale des Jeunes et de la Culture en Ile de France** » (93100 Montreuil) qui gère le Centre Paris Anim' Simon Lefranc pour son action « Ateliers en famille » (Paris Centre) (19826 – 2021\_07815).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 2** : une subvention d'un montant de 3.360 € est attribuée à l'association « **Le Musée en Herbe** » (Paris Centre) pour son action « Baby ateliers à quatre mains » (Paris Centre) (20455 – 2021\_07818)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 3** : une subvention d'un montant de 8.260 € est attribuée à l'association « **Je d'Enfant (et d'Adolescent)** » (10<sup>e</sup>) pour son action « Ateliers à médiation artistique parents/enfants » (6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) (128321 – 2021\_07817)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 4** : une subvention d'un montant de 10.808 € est attribuée à l'association « **Calliope** » (17<sup>e</sup>) pour son action « Raconter en familles – Conte et parentalité » (9<sup>e</sup>) (190100 – 2021\_07732)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 5** : une subvention d'un montant de 7.070 € est attribuée à l'association « **CRL 10** » pour son action « Accueil Familles en crèche » (10<sup>e</sup>) (470 – 2021\_01581)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 6** : une subvention d'un montant de 11.830 € est attribuée à l'association « **Art'Eco** » (92300 Levallois Perret) pour son action « Ateliers Familles pour les petits de 0 à 6 ans » (10<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) (187615 – 2021\_07737).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 7 :** une subvention d'un montant de 12.339 € est attribuée à l'association « **Ateliers du Chaudron** » (11e) pour son action « Samedi plage, ça fait rêver... » (11e) (11108 – 2021\_07740)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 8 :** une subvention d'un montant de 16.380 € est attribuée à l'association « **Môme'en Famille** » (19e) pour son action « Wontanara, être ensemble, jouer ensemble, vivre ensemble » (12e et 20e) (183793 – 2021\_07764).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 9 :** une subvention d'un montant de 15.722 € est attribuée à l'association « **Crescendo** » (11e) pour ses actions « Les Samedis matins en famille » (13e et 15e) (9608 - 2021\_07778).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 10 :** une subvention d'un montant de 10.920 € est attribuée à l'association « **Réseau Môm'Artre** » (19<sup>e</sup>) pour son action « L'art à la crèche : ateliers d'éveil artistiques et de soutien à la parentalité » (13<sup>e</sup>, 14e et 20e) (19394 – 2021\_07821)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 11 :** une subvention d'un montant de 3.500 € est attribuée à l'association « **L'Agence du Court Métrage** » (15e) pour son action « Tout-petit Cinéma » (15<sup>e</sup>) (18495 – 2021\_07761)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 12 :** une subvention d'un montant de 7.392 € est attribuée à la Société coopérative d'intérêt collectif « **Ludomonde** » (20e) pour son action « Développement d'activités de proximité parents/enfants le samedi matin » (16e) (181436 – 2021\_07755)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 13 :** une subvention d'un montant de 4.172 € est attribuée à l'association « **La Cabane Bleue** » (16e) pour son action « « Les Samedis en Familles - Dansons ensemble » (17e) (191477 - 2021\_07762).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 14** : une subvention d'un montant de 5.600 € est attribuée à l'association « **l'Assoce** » (17e) pour son action « Samedis matin ludiques et culturels » (17e) (120542 – 2021\_07717)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 15** : une subvention d'un montant de 13.650 € est attribuée à l'association « **Culture 2+** » (18e) pour son action « activités partagées parents/enfants » (18e) (13485 – 2021\_07793)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 16** : une subvention d'un montant de 4.550 € est attribuée à l'association « **Débrouille Compagnie** » (19e) pour son action « Ateliers récup' et éveil en Famille » (19<sup>e</sup>) (5166 – 2021\_07810)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 17** : une subvention d'un montant de 4.200 € est attribuée à l'association « **Dialogos** » (20e) pour son action « Activités parents et enfants autour de la littérature de jeunesse » (20e) (193079 – 2021\_07760)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 18** : Les dépenses correspondantes, sous réserve de la décision de financement, seront imputées sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 142.273 euros sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**